

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

ÈVRE – THAU – St DENIS



Siège : Syndicat Mixte des Bassins Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Allot

Ilot de l'Èvre - 2 rue des Arts et Métiers – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau

10 mars 2022 à 10h00, salle du conseil, mairie Annexe de Beaupréau

1er Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 9 présents / 4 pouvoirs

Nom	Prénom	Organisme	Signature
AUDOUIN	Dominique	Commune de Montrevault-sur-Èvre	Présent
BACLE	Philippe	Commune de Sèvremoine	Excusé, pouvoir à Régis LEBRUN
BENOIST	Yannick	Commune de Mauges-sur-Loire	Présent
BERLAND	Yves	Etablissement Public Loire	Excusé, pouvoir à Yannick BENOIST
BIDET	Antoine	Commune de Chemillé-en-Anjou	Présent
BOURCIER	Corinne	Conseil Départemental du Maine et Loire	Excusée
BRANGEON	Marina	Commune de Mauges-sur-Loire	Présent
BRIAND	Benoit	SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	Présent
CAILLAUT	Guy	Commune de Mauges-sur-Loire	Excusé, pouvoir à Régis LEBRUN
DELAUNAY	Patrice	SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Allot	Absent
DOUGÉ	Christophe	Commune de Montrevault-sur-Èvre	Présent
GALLARD	Christophe	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Excusé, pouvoir à Dominique AUDOUIN
GALY	Marie-Christine	Commune de Bégrolles-en-Mauges	Absente
HAY	Laurent	Commune de Montrevault-sur-Èvre	Absent
LEBRUN	Régis	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Présent
MARSAULT	Maurice	Commune du May-sur-Èvre	Absent
MARTIN	André	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé
THOMAS	Damien	Commune de Beaupréau-en-Mauges	Présent
TIGNON	Jean-Robert	Commune de Saint-Léger-sous-Cholet	Présent

2ème Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 5 présents

Nom	Prénom	Organisme	Signature
FENEON	Stéphanie	Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques	Présente
CASSIN	Hubert	Syndicat des propriétaires fonciers ruraux de Maine et Loire	Présent
POUPARD	Anne-Marie	Chambre d'Agriculture de Maine et Loire	Présente
POINEL	Bernard	Comité Régional de Développement Agricole des Mauges	Absent
LANGEVIN	Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent
RÉTHORÉ	Joseph	La Sauvegarde de l'Anjou	Excusé
Monsieur le Président ou son représentant		Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou	Absent
CHARRIER	Claude	Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak	Présent

3ème Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés : 3 présents / 1 pouvoir

Nom	Prénom	Organisme	Signature
		Préfet de la région Centre coordinateur du bassin Loire Bretagne ou son représentant	Absent
		Préfet de Maine et Loire ou son représentant	Absent
SCIERS	Viviane	Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant	Présente
		Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant	Pouvoir à Viviane SCIERS
Yvan	ROUVEURE	Délégué Interrégional de l'Office Français de la Biodiversité	Présent
MOUSSAY	David	Directeur Départemental des Territoires ou son représentant	Présent

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres ayant le pouvoir de vote : 5

Personnel technique présent

- Florence FOUSSARD – Animatrice de la CLE du SAGE Èvre – Thau – St Denis
- Hugo BLOUIN – Alternant en Master au SMiB Èvre – Thau – St Denis – Robinets – Haie d'Allot

Le président Christophe DOUGÉ ouvre la séance et commence par annoncer les membres excusés et les pouvoirs transmis aux membres présents.

Il introduit la séance par le rappel de l'ordre du jour qui concerne essentiellement l'étude du dossier déposé par l'entreprise Thales pour l'implantation de son site sur Cholet.

1. Analyse du dossier d'Autorisation Environnementale JADE (Thales)

Christophe DOUGÉ passe la parole à Florence FOUSSARD qui déroule le plan de la présentation.

David MOUSSAY, Chef de l'unité Protection et Police de l'Eau à la DDT de Maine et Loire, présente quelques diapositives de rappel de la procédure d'Autorisation Environnementale (AE).

En conclusion il rappelle que pour la tenue de l'enquête publique, le calendrier est contraint par les périodes de réserves électorales des élections présidentielles en avril puis législatives en juin. L'autorisation préfectorale du projet pourrait intervenir d'ici la fin de l'été.

Florence FOUSSARD reprend la parole pour poursuivre la présentation par un rappel du projet et une analyse du projet au regard des enjeux du SAGE Èvre Thau St Denis. Après le déroulé des dispositions et règles du SAGE en lien avec le projet Thales, la parole est donnée aux élus et membres de la CLE pour un débat autour de la proposition d'avis.

Christophe DOUGÉ souhaite préciser que Thales et ses bureaux d'étude ont apporté un certain nombre de compléments lors de la réunion du bureau de la CLE le 1^{er} mars. Les enjeux de l'entreprise ont bien été intégrés et compris, notamment le besoin de rester à Cholet pour la présence de la main d'œuvre locale et l'accueil de nouveaux salariés, tout cela pour une activité en lien avec des enjeux que l'actualité internationale en Ukraine nous rappelle. Il faut également tenir compte du SCOT de l'AdC qui prescrit un recentrage des activités sur le cœur de l'agglomération, en lien avec le développement du pôle de la gare. La réunion du bureau a également permis de mieux comprendre l'étude des différents sites possibles, avec 1 site avec 1 Ha de zone humide, alors que la Touche n'en avait que 0,2 Ha. C'est lors des expertises plus approfondies que sont finalement apparus les 18 Ha de zones humides. L'avis des membres du bureau a donc évolué au fur et à mesure des échanges avec tous les acteurs du dossier : DDT, OFB, CCI, profession agricole...

Stéphanie FÉNÉON pour la Fédération de pêche de Maine et Loire demande si le porteur du projet a conscience des insuffisances du dossier sur les mesures compensatoires et s'il est prêt à faire le nécessaire pour y remédier.

Christophe DOUGÉ a le sentiment que l'entreprise et les bureaux d'étude sont prêts à faire beaucoup de choses pour que le projet puisse être validé, dès lors qu'il ne prend pas de retard. On peut donc aller vers une demande de mesures compensatoires supplémentaires. L'idée est de trouver collectivement des solutions et de les accompagner. On peut se donner du temps entre la mise en œuvre de la phase 1 du projet et la phase 2 pour trouver des mesures compensatoires supplémentaires

Stéphanie FÉNÉON suggère de proposer au pétitionnaire d'associer les techniciens sur le suivi de l'efficacité des mesures compensatoires.

Michel LANGEVIN, représentant de la CCI de Maine et Loire souhaite saluer le travail des équipes du SAGE sur ce dossier. Il remercie le président pour le souci de trouver un compromis entre les enjeux économiques et environnementaux. Il souhaite formuler quelques remarques éditoriales. En p.13 de la note de synthèse, il précise que l'AdC a vérifié, le secteur de la Touche a bien vocation à être aménagé dans le SCOT et il souhaite ajouter qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autre site de 20 Ha d'un seul tenant disponible sur le périmètre de l'AdC pour répondre aux besoins de Thales. Par ailleurs, il s'interroge sur le vocabulaire utilisé dans la note de synthèse et dans l'avis. Les termes « non compatible » et « non conforme » sont peut-être un peu forts et pourraient être adaptés. Monsieur LANGEVIN s'inquiète du risque juridique si on donne un avis favorable alors que l'on emploie ces termes. Ensuite, le terme de « réserves »

adossé à l'avis favorable suggère que l'avis de la CLE ne sera réputé favorable que lorsque toutes les réserves seront levées. Il suggère alors de remplacer « réserves » par « recommandations ». Il ne faudrait pas que pour des questions de vocabulaires, on conduise le dossier à un blocage alors que le timing du projet est serré.

David MOUSSAY pour la DDT de Maine et Loire explique que dans son arrêté et dans sa rédaction, l'autorité administrative tiendra compte de l'état d'esprit d'ouverture mais dans un pays où le droit se fait à l'écrit, il rappelle que tous nos écrits et nos mots seront portés à l'enquête publique. Ils peuvent alors être utilisés pour se retourner contre le porteur du projet. Néanmoins, dans ce cadre, le terme de « réserves » est bien le terme consacré à employer, les « recommandations » ne signifiant pas la même chose, notamment sur le caractère obligatoire. L'enjeu c'est que Thales puisse donner des gages et fasse des propositions pour répondre aux réserves. La compatibilité du projet est ce qu'elle est aujourd'hui, en l'état actuel du dossier, et elle peut encore évoluer d'ici à l'arrêté préfectoral. Thales pourra apporter des réponses à l'avis de la CLE. Le commissaire enquêteur remettra également un avis auquel là encore Thales pourra apporter des réponses.

Michel LANGEVIN attire tout de même l'attention sur les conséquences du mot « réserves », sur les mesures compensatoires supplémentaires, puisque le reste, ce sont surtout des remarques et des recommandations.

Sur le calendrier de mise en œuvre des mesures compensatoires, David MOUSSAY de la DDT explique qu'il n'y a pas d'incompatibilité si les mesures compensatoires sont mises en œuvres concomitamment à la destruction des terrains. Le souci c'est qu'on n'est pas certain que lors des premiers terrassements pour l'aménagement de la phase 1, l'ensemble du site ne sera pas remanié. Si cela devait être le cas, il faudra avoir toutes les mesures compensatoires d'ici à l'arrêté d'autorisation. L'idéal serait d'avoir les mesures compensatoires avant l'enquête publique, mais après ce sera encore possible, avant la décision du Préfet.

Michel LANGEVIN demande si l'approbation avec réserves risque de ralentir la procédure, ou bien on peut continuer le travail.

David MOUSSAY répond que ce qui ralentirait la procédure, ce serait un avis défavorable. Un avis favorable avec réserves ne devrait pas avoir d'impact.

Pour Michel LANGEVIN, le souci principal est de ne pas ralentir et que le projet puisse continuer à avancer.

Christophe DOUGÉ redit que la CLE ouvre la porte pour des propositions de nouvelles mesures compensatoires avec un échelonnement de ces mesures.

Jean-Robert TIGNON intervient pour dire qu'au niveau du choletais, il y a un enjeu très fort à maintenir cette activité de Thales sur le territoire. Ce sont des emplois qualifiés et pas une entreprise sous-traitante comme il y en a beaucoup dans les Mauges. Il ajoute que la méthodologie de détermination des zones humides de l'AdC a permis d'identifier 1 à 2% du territoire en zone humide. Quand on réalise les études à la parcelle pour les projets quels qu'ils soient, finalement on découvre qu'on a beaucoup plus de surfaces. La problématique rencontrée par Thales risque donc de se poser pour d'autres projets, il faut avoir ça en tête et prendre ce sujet en compte. Enfin, concernant les mesures compensatoires proposées par Thales, il regrette que l'entreprise n'ait pas proposé de mesures sur son site de Bégrolles, en tête du Beuvron. A son avis, pour répondre aux besoins de compensation de ce projet, mais aussi des projets futurs, il faudra plutôt chercher plusieurs petits sites pour répondre aux impacts, plutôt que de grandes surfaces forcément prises sur les espaces agricoles, ce qui ne sera ni possible, ni accepté. Enfin, Jean-Robert TIGNON alerte sur l'usage de certains mots employés, particulièrement en période électorale, cela peut être sensible.

Antoine BIDET souhaite faire une remarque qui ne concerne pas directement le bassin ETSD mais le bassin de la Maine, l'AdC va devoir réaliser beaucoup de travaux pour répondre à la problématique épuratoire posée par le projet sur la station de Cholet. Il demande si l'AdC sera en capacité de répondre dans les délais imposés par le projet.

Christophe DOUGÉ pense que compte tenu de l'enjeu de maintenir et développer cette entreprise, l'AdC n'a pas vraiment le choix et devra faire le schéma directeur et les travaux de mise aux normes de son réseau d'assainissement.

Viviane SIERS précise que lors de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise, il a été demandé que des mesures soient prises.

Dominique AUDOIN intervient à son tour pour exprimer sa gêne devant la complaisance à l'égard de ce type de projet, alors que l'on est souvent beaucoup plus sévère pour des projets agricoles.

Christophe DOUGÉ répond que ce n'est pas de la complaisance, il faut tenir compte des enjeux. L'entreprise va devoir mettre les moyens nécessaires pour répondre aux problématiques. S'il avait s'agit d'un centre commercial ou d'un parking, disposant d'autres alternatives comme sites d'implantation, l'avis de la CLE n'aurait sans doute pas été le même.

Régis LEBRUN ajoute qu'il n'y a pas que des projets agricoles qui se font retoqués.

Michel LANGEVIN ajoute que pour la CCI, il y a une attention toute particulière à ne pas laisser passer des projets qui consomment de l'espace agricole ou naturel.

Yannick BENOIST salut le fait que Thales et les bureaux d'étude ont présenté une volonté de bien faire et de compenser les impacts. Il faut quand même rappeler qu'au départ du projet, le site de la Touche ne comportait que 0,2 Ha de zones humides. Avec leurs explications, on a pu se rendre compte de leur démarche. Il comprend aussi les inquiétudes exprimées sur les éléments de langages mais il est important de conserver le message.

Anne-Marie POUPARD, représentante de la Chambre d'Agriculture, explique que les discussions pour la recherche de mesures compensatoires ont intégré la profession agricole très en amont, il y a eu beaucoup d'échanges et que cela a permis une véritable prise de conscience des différents interlocuteurs autour des sujets du monde agricole.

Benoit BRIAND souhaite mettre en avant la qualité et le sérieux du dossier qui montre la volonté du pétitionnaire d'avancer vers la levée des réserves.

Claude CHARRIER, représentant du Comité départemental de Maine et Loire de canoë-kayak voudrait partager avec l'assemblée une observation et un questionnement personnel : comment arrive-t-on à compenser des zones humides anciennes comme ça ? Il s'interroge aussi sur la gestion des eaux de drainage.

Florence FOUSSARD apporte quelques explications. Pour le drainage, le projet prévoit en effet de drainer les terrains pour les besoins d'aménagement et notamment le passage des réseaux en souterrain. Ces eaux de drainages seront toutes renvoyées dans le réseau hydrographique naturel sur le bassin versant de l'Èvre. Des dispositifs tampons et de régulations des débits sont prévus pour lisser et éviter les à-coups hydrauliques et donc les risques d'érosion. Pour la compensation de zones humides, en général, ce qui est préconisé, c'est de restaurer des zones connues pour avoir été autrefois humides et ayant été dégradées par les activités anthropiques. On ne crée pas de zone humide ex-nihilo.

Christophe DOUGÉ soumet l'avis proposé au vote, intégrant les modifications introduites par l'OFB sur la dernière version. La DDT et l'OFB ne prennent pas part au vote en tant que service instructeur du dossier.

Après délibération, la CLE émet un avis favorable avec réserves sur le projet déposé par l'entreprise Thales, avec 19 votes pour, dont 5 pouvoirs et une abstention.

Christophe DOUGÉ lève la séance en remerciant les membres présents pour leur participation et pour la qualité des débats.